



Personimages

Dépasser son handicap par l'expression artistique

Paris, juin 2018

Chère Madame, cher Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-joints les divers documents concernant l'inscription à nos ateliers de Paris pour **l'année scolaire 2018-2019**. Ils reprendront le lundi 17 septembre 2018.

Dès réception, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner :

- le bulletin de réinscription pré-rempli à vérifier, daté et signé (*en précisant bien les contacts en cas d'urgence et les informations particulières que nous devons connaître notamment le n° de la PAM*)
- un exemplaire du « *Règlement ateliers ouverts* » et le « *Formulaire d'autorisation de droit à l'image* », tous deux datés et signés
- un chèque correspondant à l'adhésion annuelle de 55 € (donnant droit à un reçu fiscal), ainsi que 3 autres chèques séparés pour la participation à chacun des trimestres de l'année en cours, chacun rédigé à l'ordre de Personimages et daté du jour, étant entendu qu'ils seront encaissés respectivement en début du trimestre concerné (octobre/janvier/avril).

Vous noterez **un nouvel atelier** le lundi matin (10h30-12h30) intitulé '**Création d'objets artistiques**'.

- . 1^{er} trimestre : album de photos original (prise de vues, travail en arts plastiques...)
- . 2^{ème} trimestre : tissage et/ou tricotin (sac à main, porte-monnaie, collier...)
- . 3^{ème} trimestre : réalisation d'un univers personnel miniature dans une boîte en carton

Les réinscriptions seront retenues selon leur ordre d'arrivée. Nous vous rappelons qu'un atelier ne peut fonctionner qu'à partir de 6 participants.

L'inscription du participant l'engage pour toute l'année scolaire. Les 3 trimestres sont donc exigibles. Pour le bon déroulement des ateliers, nous vous demandons de bien vouloir signaler toute absence du participant à un atelier. Elle pourra être éventuellement rattrapée après accord préalable auprès d'Isabelle Dorémieux, coordinatrice de nos ateliers. Vous pourrez la contacter sur sa ligne directe 01 45 40 81 15, du mardi au vendredi de 10h30 à 17h (répondeur).

En vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Catherine Toulemonde
Présidente

P.J.